



---

# INFORMATIONS COMMUNALES

---

Commune de Pompaples

Mars 2026



## **INSCRIPTION DES CHIENS**

Les propriétaires de chiens sont informés qu'ils sont tenus d'annoncer au greffe municipal :

1. les chiens achetés ou reçus en 2025
2. les chiens nés en 2025 et restés en leur possession
3. les chiens décédés, vendus ou donnés en 2025
4. **les chiens qui n'ont pas encore été annoncés**

Les chiens déjà inscrits en 2025 et restés chez le même propriétaire sont inscrits d'office, il n'est donc pas nécessaire de les annoncer à nouveau.

### **RAPPEL**

**Sur la voie publique ou dans un lieu accessible au public, toute personne accompagnée d'un chien doit le tenir en laisse (art. 84 du règlement de police).**



**Le ramassage des déjections canines est obligatoire.**

## **VIGNE COMMUNALE**

La taille est prévue **le samedi 14 mars 2026 à 9h sur place.**

Les personnes intéressées à se joindre au personnel bénévole s'occupant de l'entretien de la vigne communale, doivent s'annoncer à l'administration communale.

Pour tout renseignement : tél. 021 866 61 08 ou [admin@pompaples.ch](mailto:admin@pompaples.ch)

## **VIGNE COMMUNALE – VENTE DU VIN 2022–2023**

Les récoltes 2022–2023 ont été généreuses. Un stock est encore disponible, idéal pour vos événements printaniers !

Bouteilles : 50 cl à CHF 8.50 | 75 cl à CHF 12.50.

Commande et retrait à l'administration communale (paiement espèces ou TWINT). Infos : 021 866 61 08.



## CONSEIL GENERAL

Les prochaines séances du Conseil Général sont prévues à la salle de la Biolle aux dates suivantes (sous réserve de confirmation au pilier public) :

**lundi 1<sup>er</sup> juin 2026 (installation des autorités communales)**

**jeudi 18 juin 2026**

**jeudi 8 octobre 2026**

**jeudi 10 décembre 2026.**

Les personnes intéressées peuvent s'annoncer à la secrétaire du Conseil Général, Mme Schär ([secretaire.conseil@pompaples.ch](mailto:secretaire.conseil@pompaples.ch)), avant la séance afin d'être assermentées.

## FORET

Notre traditionnelle journée de travail en « forêt » est prévue le **samedi 21 mars 2026**. Chacun y est le bienvenu.

Rendez-vous à 08h00 dans la cour du collège.

Equipement : gants de travail, bonnes chaussures.

**Inscription** : jusqu'au **11 mars 2026** auprès de l'administration communale 021 866 61 08 ou [admin@pompaples.ch](mailto:admin@pompaples.ch)

En cas de pluie un avis sera publié sur le site internet et sur le compte Instagram de la commune.



## FRELON ASIATIQUE – comment se protéger

Rester à une distance de 15m du nid actif.

Si toutefois ils attaquent, restez calme et évitez les mouvements brusques.

En cas de découverte d'un nid de frelons suspect, photographiez-le ou filmez-le et envoyez les images, avec indication précise de l'endroit et de la date où vous les avez prises ainsi que vos coordonnées, via le site [www.frelonasiatique.ch](http://www.frelonasiatique.ch)



Frelon asiatique  
(taille réelle 3 cm)



Frelon commun  
(jusqu'à 4 cm)

## REGISTRE COMMUNAL DES ENTREPRISES

Pour mémoire, toute personne souhaitant exploiter une entreprise, un établissement, une enseigne ou un commerce est tenue de l'inscrire à la Commune avant son ouverture.

## **ABATTAGE D'ARBRE**

Une nouvelle loi cantonale et son règlement sur le patrimoine arboré (LPrPNP) est en vigueur.

La Municipalité demande que tous travaux d'abattage ou d'élagage de haie soient annoncés à la commune via le formulaire qui se trouve sur le site internet communal.



## **PISCINE DEMONTABLE SAISONNIERE**

**La pose d'une piscine démontable doit faire l'objet d'une autorisation municipale.**

Un formulaire de demande d'autorisation est à disposition sur le site internet de la commune.



La directive y relative « DCPE 501 » est également téléchargeable.

Ces documents peuvent également être obtenus auprès de l'administration communale.

## **COURSE DU VILLAGE**

Suite au sondage publié dans le tout-ménage de fin d'année, la Municipalité a le plaisir d'annoncer le maintien de la Course du Village. Les personnes intéressées peuvent d'ores et déjà réserver la date du :

**Vendredi 11 septembre 2026**

Nous remercions chaleureusement toutes les personnes ayant participé au sondage.

À l'issue du tirage au sort effectué le 12 janvier dernier, Mme Jacqueline Delafontaine a été désignée gagnante du concours lié à ce sondage. Elle remporte deux cartons de vin communal.

Des informations complémentaires concernant l'organisation de la course et les modalités de participation seront communiquées ultérieurement.



## **TAILLE DES HAIES ET ELAGAGE DES ARBRES**

La Municipalité rappelle aux propriétaires qu'ils sont tenus de tailler les haies et d'élaguer les arbres en fonction des prescriptions en vigueur, en particulier afin de sécuriser le trafic piétonnier et routier.

 **Si les travaux sont réalisés par des professionnels, les déchets ne peuvent pas être amenés à la déchetterie.**

Les plantations ne doivent pas diminuer la visibilité, ni gêner la circulation et l'entretien des espaces publics. Nous vous remercions de prendre les mesures nécessaires.

De plus, afin d'éviter toute atteinte à la nidification des oiseaux, nous vous remercions de procéder à la taille de vos haies d'ici mi-mars, maximum fin mars.



## **CONTROLE DES CITERNES – AVIS AUX PROPRIETAIRES**

La Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux), oblige les propriétaires à faire procéder, à leurs frais, à des contrôles techniques de leur citerne.

Ces travaux doivent impérativement être confiés à des entreprises spécialisées.



## **FENETRES DE L'AVENT 2025**

Un grand merci à toutes et à tous pour ces magnifiques fenêtres et pour avoir fait briller notre village.

Cette année a été une vraie réussite, rendue possible grâce à l'investissement de la personne responsable, ainsi qu'aux moments de partage lors des apéros. Merci à celles et ceux qui ont ouvert leurs portes.



## **RESULTATS DES ELECTIONS A LA MUNICIPALITE**

Proclamation des résultats à la sonnerie des cloches dans l'après-midi du 8 mars 2026.

## UTILISATION D'ENGINS BRUYANTS

Dès le printemps, l'entretien des jardins et des espaces extérieurs, pousse la population à utiliser des tondeuses et autres engins bruyants. Ainsi, nous vous rappelons un article du règlement de police :

### **Art. 64 Repos public**

<sup>1</sup> Tout bruit de nature à troubler la tranquillité et le repos d'autrui est interdit :

a. entre 20h00 et 07h00, ainsi que les jours de repos publics tels que définis à l'article 80 du présent règlement ;

b. entre 12h00 et 13h00 ainsi que le samedi, avant 8h00 et après 18h00.

<sup>2</sup> La présente interdiction comprend les tondeuses, les débroussailleuses, les scies électriques et tout engin bruyant et susceptible de gêner le voisinage. Les cloches des vaches et les bruits de bassecour ne sont pas considérés comme bruits gênants, pour autant que cela relève d'une activité professionnelle.



## FOUR A PAIN



Les fournées prévues cette année sont les samedis :

7 mars 2026

5 septembre 2026

21 juin 2026 (dimanche)

5 décembre 2026

Pour vos réservations ou des informations :

fourpompaples@gmail.com ou 079 748 62 90.

Retrait de la marchandise dès 15h excepté le 5 décembre (Téléthon).

## ADMINISTRATION COMMUNALE – Horaire

**Lundi** 14h00-18h30

Mardi, Mercredi fermé

**Jeudi et Vendredi** 09h00-11h00

Tél.021.866.61.08 / E-mail : [admin@pompaples.ch](mailto:admin@pompaples.ch)

E-mail Municipalité : [greffe@pompaples.ch](mailto:greffe@pompaples.ch)



## **DECHETS - DECHETTERIE**

La déchetterie communale, au chemin du Champ Courbe, est à votre disposition selon l'horaire suivant :

**Horaire d'hiver : mercredi 15h00 – 17h00**  
(jusqu'au mercredi 25 mars)

**Horaire d'été : mercredi 16h00 – 18h00**  
(jusqu'au mercredi 30 septembre)

**Toute l'année : samedi 08h30 – 11h30**



Le **conteneur à verre**, situé en dehors de l'enceinte, est disponible **uniquement les jours ouvrables de 08h00 à 20h00**.

## **STATIONNEMENT DES VEHICULES DANS LE VILLAGE**

Nous vous rappelons que les places de parc communales (Rte de St-Loup et parking de la Biolle) ne peuvent pas être utilisées par les habitants de manière régulière.

## **RECYCLER LES CIGARETTES ELECTRONIQUES**

Chaque cigarette électronique contient une batterie. C'est pourquoi les «vapeuses» sont des appareils électriques et doivent impérativement être recyclées. Elles contiennent en effet de précieuses matières premières, mais aussi des polluants qui pourraient être rejetés dans l'environnement en cas d'élimination non conforme.

Le Vape Recycling Bag est le nouveau sac de recyclage pour les cigarettes électroniques. On le trouve dans les points de vente de cigarettes électroniques. Désormais, il est également possible de le commander gratuitement chez soi.



## **RUBRIQUE ENERGIE**



### **Rénovation du toit de la Biolle**

Des travaux de rénovation de la toiture de la Biolle sont en cours. Grâce à une meilleure isolation et à la pose de panneaux solaires photovoltaïques sur les deux pans de toit, les besoins de chauffage diminueront d'environ 10 % et le bâtiment produira annuellement plus d'électricité que celle consommée. La production annuelle des panneaux solaires photovoltaïques est estimée à 48'000 kWh, soit la consommation d'environ 12 ménages.

### **Innergia**

La commune de Pompaples a été approchée par Innergia, société qui propose aux communes un accompagnement pour la transition énergétique et la création de services industriels afin d'améliorer l'autonomie énergétique de notre commune.

La Commune, étant notamment déjà pourvue d'un réseau de chauffage à distance CADCIME et d'une future STEP régionale performante, n'a pas retenu l'offre d'Innergia, après analyse. L'assainissement énergétique des bâtiments ainsi que la création d'une communauté électrique locale (CEL) restent toutefois des mesures d'efficience et d'économie sur lesquelles la commune souhaite travailler.

### **Demandes de subventions déposées en 2025 :**

- 2 installations solaires photovoltaïques
- 3 vélos électriques
- 1 pompe à chaleur
- 3 remplacements de fenêtres
- 2 poêles à pellets
- 1 batterie de stockage d'électricité

Le fonds communal destiné à encourager l'utilisation des énergies renouvelables est suffisamment pourvu. N'hésitez donc pas à effectuer vos demandes. Un formulaire est à disposition sur le site de la commune.

La commission Énergie

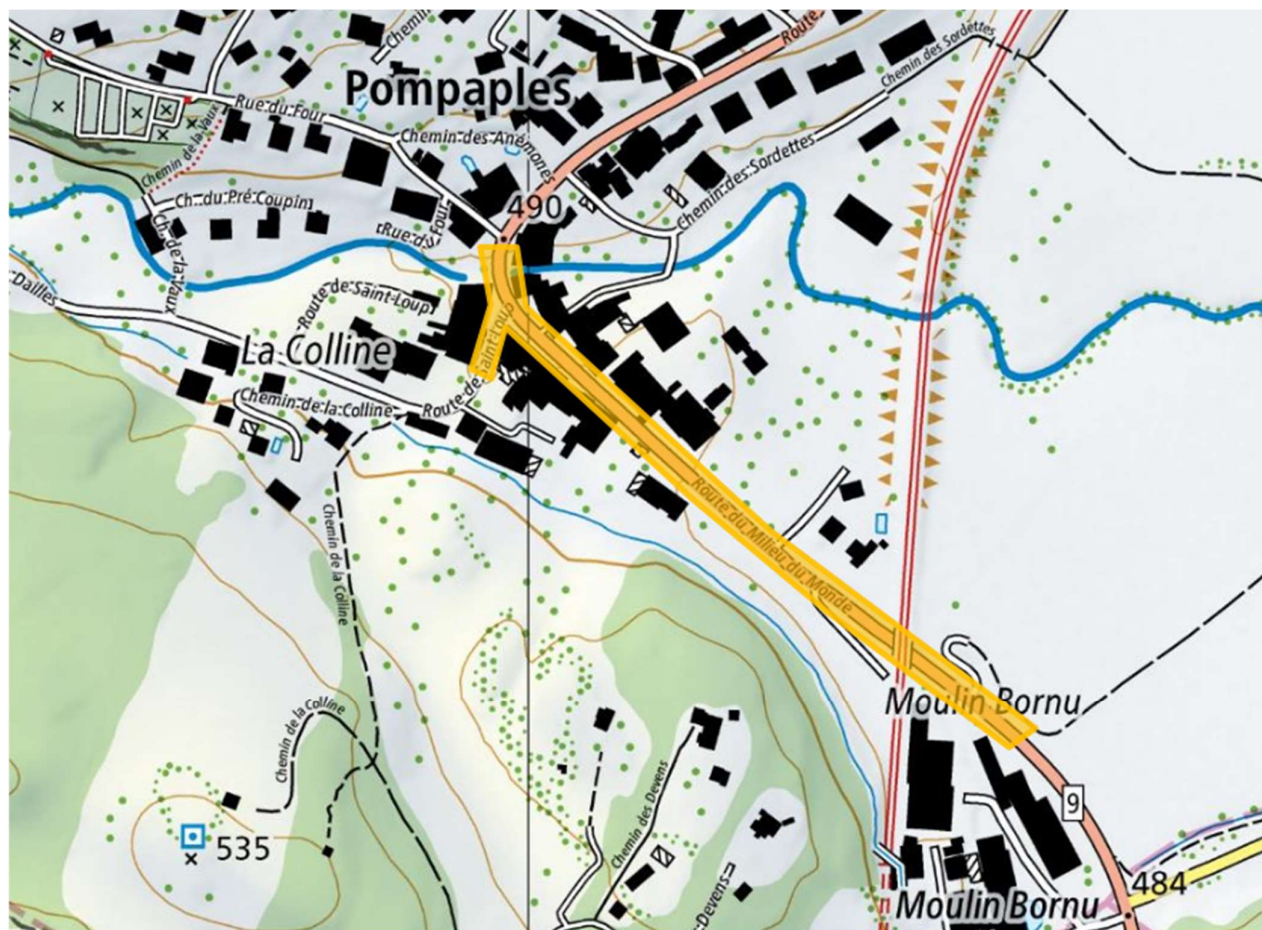
## TRAVAUX SUR LA ROUTE DU MILIEU DU MONDE

La Municipalité informe les habitants que d'importants travaux auront lieu sur la route du Milieu du Monde, sur le tronçon compris entre le ruisseau du Nozon et l'entrée du village côté La Sarraz.



Ces travaux, prévus de mi-mars à août 2026, comprennent la réfection de la chaussée, l'adaptation de certaines canalisations d'eaux usées, ainsi que des améliorations des marquages routiers, de la sécurité des piétons et cyclistes et de l'éclairage public. Les réseaux de la Romande Énergie et du chauffage à distance seront également adaptés en parallèle.

Durant le chantier, la circulation sera maintenue au moyen de feux. Une fermeture temporaire de la route est prévue en août pour la pose finale du revêtement. Des perturbations du trafic et quelques nuisances sont à prévoir.

La Municipalité remercie les riverains et usagers de leur compréhension et patience. Ces travaux permettront d'améliorer durablement la qualité de la route, la sécurité et le confort de tous.



## **SEANCE D'INFORMATION – PACOM**

 26 mars 2026 |  17h–19h

 Rez inférieur de la salle villageoise de la Biolle

Présentation des modifications, état de la procédure et informations sur la mise à l'enquête complémentaire du PACom.

## **POINT DE RENCONTRE D'URGENCE, PRU**

Dans l'éventualité où notre commune serait touchée par une catastrophe ou une situation d'urgence, le point de rencontre d'urgence vous fournit d'importantes informations quant à la situation locale. Ainsi si l'état d'urgence devait être déclenché et que les communications étaient coupées, la population trouverait alors le soutien nécessaire de deux PRU :




1. A l'administration communale de Pompaples : pour passer des appels d'urgence, par exemple en cas de panne de courant prolongée avec interruption des moyens de télécommunication ou de contact
2. A la maison de Commune de la Sarraz, rez-inférieur du bâtiment administratif, entrée à la Rue des Terreaux : si vous avez besoin d'aide ou, à l'inverse, êtes en mesure d'en fournir vous-même, le point de rencontre d'urgence sert de plaque tournante.

## **FONDATION PROXY**



La Fondation Pro-XY a pour mission d'améliorer la qualité de vie des seniors à domicile tout en soutenant leurs proches aidants. Elle intervient directement à domicile en proposant des

services de relais, de conseil et d'accompagnement, afin d'offrir du répit aux aidants tout en assurant le bien-être des personnes fragilisées. Son action, humaine, flexible et de proximité, s'inscrit dans une démarche de solidarité et favorise une société plus inclusive et responsable.

 079 211 75 63

 [morges-cossonay@pro-xy.ch](mailto:morges-cossonay@pro-xy.ch)



**ATTENTION - ARNAQUE !**

**PERSONNES ÂGÉES :**

**ATTENTION !**

**ARNAQUE : FAUX POLICIER /**

**FAUX BANQUIER**

Et si ça vous arrive, appelez le




Plus d'infos : [votrepolice.ch](http://votrepolice.ch)



## **PARLEZ-EN AUTOUR DE VOUS !**

Ne donnez ni vos cartes bancaires, ni vos codes PIN à qui que ce soit, pas même un banquier ou un policier qui vous appelle par téléphone ou qui se présente à votre domicile. Même s'il ou elle vous montre une carte de police ou un brassard de couleur.

**La police ou votre banque n'agit pas ainsi !**

Et si ça vous arrive, appelez le  **117**

Plus d'infos : [votrepolice.ch](http://votrepolice.ch)